Le Pin, le 13 juillet 2021



Mairie de Le Pin

INFORMATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal se réunira le :

Jeudi 22 juillet 2021 à 18h30 Au salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

Lors de cette séance, les points ci-dessous seront abordés :

- Approbation des tarifs municipaux 2021/2022.
- Convention entre la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France (CARPF) et la Commune de Le Pin pour la mise à disposition des créneaux horaires à la piscine de Claye-Souilly.
- Convention de mise à disposition d'un agent titulaire et d'un agent suppléant auprès du Centre Communal d'Action Sociale.
- Détermination du montant de prise en charge des frais de transports pour la carte IMAGINE R.
- Fixation de la participation communale aux séjours en colonie de vacances et aux voyages scolaires des collégiens et lycéens.
- Acquisition de la parcelle ZO 101.
- Bilan de la concertation et approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.
- Acquisition des biens appartenant au domaine privé de l'Association Foncière de Remembrement de Le Pin (AFR).
- Choix du prestataire pour la construction du terrain multisports (city-stade).



Le Maire, Lydie WALLEZ